

HSBC SFH (France)

**Rapport sur la qualité des actifs
au 31 Mars 2015**

I. Prêts garantis

1) Répartition par catégories de créance, par types de contrepartie et par types de garantie :

Date des données : 28/02/2015

Données en €

Categories de créances	Encours
- Créances commerciales	-
- Crédits à l'exportation	-
- Crédits de trésorerie	-
- Crédits à l'équipement	-
- Crédits investisseurs à l'habitat	6 793 340 196
- Autres crédits	-
	6 793 340 196

Types de contreparties	Encours
- Sociétés non financières et entrepreneurs	-
- Particuliers	6 793 340 196
- Autres	-
	6 793 340 196

Types de garanties	Encours
- Garantie hypothécaires sur un immeuble à usage d'habitation	1 059 481 885
- Garantie hypothécaires sur un immeuble à usage professionnel	-
- Caution délivrée par un établissement de crédit	5 733 858 311
- Caution délivrée par une entreprise d'assurances	-
- Garantie du Fonds de garantie à l'accession sociale à la propriété	-
	6 793 340 196

L'unique organisme de cautionnement est le Crédit Logement (*cf I.6*)

2) Répartition des encours de prêts garantis par une hypothèque ou par une caution en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées :

Date des données : 28/02/2015

Données en €

Prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation

Quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées	Encours
- Capital restant dû à la clôture de l'exercice	889 187 845
- Produit de la quotité définie à l'article R.515-2 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien donné en garantie	170 294 041
	1 059 481 885

Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit

Quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées	Encours
- Capital restant dû à la clôture de l'exercice	3 374 055 197
- Produit de la quotité définie à l'article R.515-2 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien donné en garantie	2 359 803 114
	5 733 858 311

3) Répartition en fonction de l'année de conclusion du contrat de prêt :

Date des données : 28/02/2015 Données en €

Prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation

Année de conclusion du contrat de prêt	Encours	Nombre de prêts
2002	3 788 238	59
2003	15 614 789	212
2004	30 928 769	346
2005	88 570 966	762
2006	144 012 908	1 090
2007	96 144 053	713
2008	75 353 164	561
2009	42 655 460	323
2010	69 151 100	443
2011	77 099 426	542
2012	100 275 749	662
2013	116 891 318	694
2014	191 427 337	1 008
2015	7 568 607	48
	1 059 481 885	7 463

Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit

Année de conclusion du contrat de prêt	Encours	Nombre de prêts
2002	3 439 629	65
2003	16 100 065	270
2004	38 630 875	517
2005	210 297 871	1 961
2006	333 372 001	2 873
2007	142 454 464	1 358
2008	119 724 226	1 176
2009	175 405 429	1 481
2010	326 157 708	2 358
2011	378 102 008	2 913
2012	698 628 346	4 845
2013	1 846 606 300	12 316
2014	1 405 595 535	8 694
2015	39 343 853	204
	5 733 858 311	41 031

4) Répartition selon la durée résiduelle :

Date des données : 28/02/2015

Données en €

Prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation

Durée résiduelle (années)	Encours	Nombre de prêts
0	21 184	2
1	1 380 397	44
2	3 848 646	91
3	8 844 959	175
4	20 030 026	294
5	33 851 907	401
6	36 954 080	416
7	45 494 024	438
8	46 809 365	428
9	55 883 495	445
10	64 970 572	486
11	91 992 614	622
12	67 907 558	467
13	71 055 141	452
14	86 738 241	480
15	62 037 065	364
16	77 894 017	444
17	72 741 274	374
18	55 951 533	283
19	66 592 566	306
20	13 719 088	69
21	18 397 474	101
22	14 377 335	86
23	19 104 203	93
24	21 923 177	98
25	748 448	3
26	213 495	1
	1 059 481 885	7 463

Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit

Durée résiduelle (années)	Encours	Nombre de prêts
0	185 504	12
1	4 396 252	226
2	15 007 643	440
3	34 290 745	746
4	61 112 127	1 105
5	162 732 140	2 145
6	189 540 427	2 191
7	189 806 309	1 988
8	324 343 071	2 885
9	284 656 896	2 335
10	338 433 478	2 608
11	393 999 400	2 797
12	325 471 606	2 288
13	680 810 207	4 130
14	529 087 826	3 014
15	282 435 860	1 586
16	422 273 194	2 397
17	407 736 532	2 249
18	317 885 130	1 805
19	348 289 139	1 846
20	62 521 014	307
21	73 369 437	369
22	99 100 791	503
23	93 844 441	530
24	88 549 919	505
25	3 407 994	18
26	571 230	6
	5 733 858 311	41 031

5) Répartition selon la localisation des biens apportés en garantie par pays :

L'ensemble des biens apportés en garantie est localisé en France.

6) Répartition selon la pondération qui leur est attribué au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées :

✓ Prêts garantis par une hypothèque :

Pondération : 100%.

✓ Prêts garantis par un organisme de cautionnement :

Pondération : 100%.

L'unique organisme est le Crédit Logement dont la notation au 31/03/2015 est la suivante :

Organisme d'évaluation	Notation Long terme
Moody's	Aa3

7) Répartition des encours de prêts mobilisés par billets à ordres régis par les articles L.313-42 à L.313-49 du Code monétaire et financier selon les critères mentionnés aux 1) à 5).

Néant

II. Exposition sur des personnes publiques

Néant

III. Organisme de titrisation et entités similaires

Néant

IV. Valeurs de remplacement

Au 31/03/2015, les titres et valeurs suffisamment liquides détenus par HSBC SFH (France) au titre du placement de ses fonds propres sont les suivants :

✓ Trésorerie (comptes nostro) : 130 236 819 €

V. Remboursements anticipés

Au cours du 1er trimestre 2015, le taux de remboursements anticipés totaux calculé sur le portefeuille de crédits immobiliers s'élève à 2.66% (Le taux est trimestriel).

VI. Risque de taux

Le fonctionnement de HSBC SFH (France) est tel que tant que HSBC France n'est pas en défaut, la structure n'est pas exposée au risque de taux, dans la mesure où les Obligations de Financement à l'Habitat, sont parfaitement adossées aux prêts consentis par HSBC SFH (France) à HSBC France.

Dans le cas d'une dégradation de la notation de HSBC France sous A-1 par S&P ou A2 par Moodys, HSBC SFH (France) mettra en place de façon préventive 3 séries d'instruments de couverture (taux et devises)

- Couverture du collateral transféré à la structure (Swap de l'actif)
- Couverture des obligations de financement à l'habitat (Swap du passif)
- Back to back avec HSBC France

Ainsi, dans le cas d'un défaut de HSBC France, le risque de taux et de change de HSBC SFH (France) sera couvert avec une contrepartie externe bénéficiant d'une notation minimum (A-1 par S&P et A2 par Moodys).

VII. Couverture du besoin de liquidité

Au 31 Mars 2015, les informations sur le besoin de liquidité à 180 jours et les modalités de couverture sont estimées comme suit :

- Les paiements de principal et d'intérêts dus au titre des émissions sont couverts par les flux prévisionnels de principal et d'intérêts des prêts personnels immobiliers reçus en garantie.

Les besoins de liquidité à 180 jours sont donc couverts

Paris, le 20 Avril 2015,

M. Samir El Aziz
Directeur Général de HSBC SFH (France)